

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne publie un Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent la matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

À Montréal, AUX BUREAUX No. 15,

RUE ST. VINCENT.

À Québec, CHEZ M. F. X. JULIEN,

MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

PARAISANT LES Mardi et Vendred

CONDITIONS D'ABONNEMENT. (Payable d'avance.)

Table with subscription rates: Abonnement au Journal semi-hebdomadaire, Abonnement à l'Album Mensuel, etc.

Table with advertising rates: PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, première insertion, Dix lignes et au-dessous, première insertion, etc.

Education.

Industrie.

Progrès.

ANALYSE

Du traité d'économie Politique de J. Ble. Say. LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE TRENTE.

Des signes représentatifs de la Monnaie. (suite.)

§ III.—Des banques d'escompte, et des billets au porteur.

Ce sont ces associations de capitalistes qui fournissent par actions des fonds avec lesquels elles font divers services utiles au public et dont elles retirent un profit. Leur principale opération consiste à escompter des lettres de change; c.-à-d. à en payer le montant par anticipation, en retenant un escompte ou intérêt proportionné à l'éloignement de leur échéance.

Si les banques d'escompte se bornaient à escompter des lettres de change à terme, au moyen seulement du capital de leurs actionnaires, les avances qu'elles pourraient faire se borneraient à l'étendue de ce capital. Elles en accomplissent ordinairement la somme en mettant en circulation des billets au porteur, payables à vue, qui tiennent lieu de monnaie, aussi longtemps que le public leur accorde sa confiance et les reçoit comme argent comptant. Le public trouve dans cet arrangement des avances pour une somme plus forte, et la banque y gagne, outre l'intérêt des capitaux fournis par ses actionnaires, l'intérêt de ses billets en circulation. Il s'agit de savoir quelles sont les bornes de ce double avantage et l'abus qu'on en peut faire. C'est une des plus belles démonstrations de Smith; mais elle n'a pas été comprise de tout le monde. Essayons de la rendre usuelle.

Quelle cause fait que le public accorde sa confiance aux billets d'une banque et les reçoit en paiement à l'égal de la monnaie? C'est la persuasion ou chacun est qu'il peut à chaque instant et sans peine les échanger, s'il veut, contre de la monnaie. Je dis sans peine, à chaque instant; car autrement on préférerait la monnaie, puisque celle-ci a, pour celui qui la possède, sans qu'il se donne aucune peine, et à tous les instants, valeur de monnaie. Pour qu'il jouisse des mêmes avantages, il faut que la caisse ou il peut toucher au besoin l'argent de ses billets, soit à sa portée, et qu'elle ait les moyens de les acquitter à présentation. Pour les acquitter ainsi, il faut que la banque ait en sa possession, non seulement des valeurs de haute solvabilité, mais des valeurs toujours disponibles et qui puissent se résoudre sur-le-champ en argent; car un porteur de billets qui se croirait exposé à être remboursé en terres ou en maisons, ne consentirait pas à recevoir des billets comme de l'argent comptant.

Or, quand une banque a fait des avances égales à son capital, et qu'elle fait de nouvelles avances en ses billets, quel gage a-t-elle en sa possession, qui lui fournisse les moyens de rembourser à présentation les billets dont le paiement est réclamé? Elle a les lettres de change qu'elle a prises à l'escompte, et que je suppose ici souscrites par des personnes solvables; mais ces lettres de change précisément parce qu'elle les a prises à l'escompte et en a avancé le paiement avant le terme de leur échéance, elle ne peut pas les convertir en argent à l'instant même. Comment surmonte-t-elle cette difficulté? Une banque bien administrée a toujours entre ses mains une certaine somme de numéraire en réserve, égale, par exemple, au tiers de ses billets en circulation, et qui la met à même de faire face aux premières demandes de remboursement qui peuvent lui être faites; pendant qu'elle satisfait, à l'aide de cette somme, aux premiers remboursements, les lettres de change de son portefeuille viennent successivement à échoir, et lui fournissent le moyen de satisfaire les porteurs de billets qui se présentent ensuite. C'est pour se ménager la possibilité de pourvoir à de tels remboursements, que les directeurs d'une banque sagement administrée, ne prennent jamais à l'escompte des engagements à longue échéance, et encore moins ceux qui ne sont pas remboursables à des époques fixes.

Il résulte de tout ce qui précède une conséquence fatale à bien des systèmes et à bien des projets; c'est que les billets de confiance ne peuvent remplacer, et encore en partie, que cette portion du capital national qui fait office de monnaie, qui circule d'une poche dans une autre pour servir à l'échange des autres biens; et qu'une banque d'escompte, ou tout autre qui met en circulation des billets au porteur, ne saurait par conséquent fournir aux entreprises agricoles, manufacturières ou commerciales aucuns fonds pour construire des batiments des usines et des canaux, défricher des terres incultes, entreprendre des spéculations lointaines, aucuns fonds, en un mot, destinés à être employés comme capitaux engagés, qu'on ne peut pas résoudre en monnaie au moment qu'on veut. La nature

des billets au porteur est d'être perpétuellement exigibles; lorsque la totalité de leur valeur ne se trouve pas en argent dans les coffres de la banque, elle doit donc au moins s'y trouver en effets dont le terme soit très rapproché; une entreprise qui verse les fonds qu'elle emprunte dans un emploi d'où ils ne peuvent pas être retirés à volonté, ne saurait fournir de tels engagements—Rendons ceci plus sensible par un exemple.

Je suppose qu'une banque de circulation prête en billets de confiance valant de l'argent, à un propriétaire de terre, 30,000 francs hypothéqués sur sa terre; le gage est de toute solidité. Le propriétaire fait construire avec ces fonds un bâtiment d'exploitation dont il a besoin; pour cet effet, il conclut un marché avec un entrepreneur de batiments, et lui paie les 30,000 francs en billets de banque. Supposé maintenant que l'entrepreneur, au bout de quelque temps, veuille toucher le montant des billets, il est évident que la banque ne peut se servir du gage qu'elle a pour les payer. Elle n'a pour gage de cette somme de billets qu'une obligation très solide à la vérité, mais qui n'est pas exigible.

J'observe que les obligations que possède une banque, pourvu qu'elles soient souscrites par des gens solvables, et que l'échéance n'en soit pas trop éloignée, doivent être aux yeux du public un gage suffisant de tous les billets qu'elle a émis. Pour prouver les acquiescer tous, il lui suffit de n'en plus émettre de nouveaux, c'est-à-dire de cesser ses escomptes, et de laisser arriver l'échéance des effets de commerce qui remplissent ses porte-feuilles; car ces effets seront acquittés, soit avec de l'argent, soit avec des billets de la banque. Dans le premier cas, la banque reçoit de quoi acquitter ses billets; dans le second, elle en est dispensée.

On comprend maintenant pourquoi mille projets de banques agricoles, où l'on a prétendu pouvoir fonder des billets remplissant l'office de monnaie, sur de solides hypothèques territoriales et d'autres projets de même nature, se sont toujours écroulés en peu de temps, avec plus ou moins de perte pour leurs actionnaires ou pour le public. La monnaie équivalait à un billet de toute solvabilité et payable à l'instant; elle ne peut en conséquence être remplacée que par un billet non seulement d'une solvabilité parfaite, mais payable à vue; et de tels billets, la meilleure de toutes les hypothèques ne peut servir à les acquitter.

Toute banque émettant des billets de confiance, si elle est bien administrée et hors des atteintes du pouvoir, ne fait courir presque aucun risque aux porteurs de ces billets. Le plus grand malheur qui puisse leur arriver, en supposant qu'un défaut absolu de confiance, fasse venir à la fois tous ses billets à remboursement, est d'être payés en bonnes lettres de change à courte échéance, avec la bonification de l'escompte, c'est-à-dire d'être payés avec ces mêmes lettres de change que la banque a achetées au moyen de ses billets. Si la banque a un capital à elle, c'est une garantie de plus; mais dans un pays soumis à un pouvoir sans contrôle, ou qui n'a qu'un contrôle illusoire, ni cette garantie, ni celles des lettres de change en porte-feuille, ne sont d'aucune valeur.

Une banque d'escompte, au moyen des avances qu'elle fait au commerce et des facilités qu'elle procure à la circulation, offre des avantages qu'on ne saurait contester, mais qui ont été exagérés par ignorance ou dans des vues d'intérêt personnel. Le lecteur a vu par le chapitre 26, sur les papiers-monnaies, que dans la supposition même où l'instrument des échanges serait en entier de papier et permettrait de disposer autrement de toutes les valeurs métalliques, un pays n'y gagnerait qu'une augmentation de capital égale à la somme des papiers-monnaies laquelle est bornée par les besoins de la circulation, et ne forme qu'une médiocre portion des capitaux productifs d'une nation. Quant à la somme qu'un pays peut admettre en billets de confiance, loin d'égaliser la somme des monnaies, elle n'en peut remplacer qu'une assez faible partie. Leur circulation n'est fondée que sur la confiance du public dans la solvabilité des banques; or, la confiance du public est facile à s'alarmer. Les banques ont besoin d'être fort multipliées pour rapprocher les caisses de remboursement de tous les porteurs de billets. Les réserves en monnaie métallique que la prudence les oblige de garder en caisse, et qui se montent quelque fois à un tiers ou moitié de leurs billets en circulation, sont un capital dormant qui borne d'autant la somme des capitaux qu'elles procurent à l'industrie. Enfin la valeur d'un billet au porteur ne peut se soutenir qu'autant qu'il reste dans la circulation des masses importantes de monnaies conservant une valeur propre supérieure à la valeur du métal dont elles sont faites; or, des billets au porteur trop multipliés déprécient les monnaies en général; et pour peu que la valeur d'un billet de mille francs tombe un peu plus bas que le métal qu'il donne le droit de recevoir, le public se précipite à la banque pour échanger un signe qui a perdu de sa valeur contre des pièces de métal qui ont conservé la leur. Telles sont les bornes que la nature des choses met aux capitaux supplémentaires que four-

nissent les banques. Celles qui font des opérations forcées s'exposent à perdre et à faire perdre les personnes dont on a su gagner la confiance sans la mériter. Les billets qu'elles émettent au delà de la somme que comportent les besoins du commerce et la mesure de confiance qu'on leur accorde, reviennent continuellement pour être remboursés, et obligent les banques à faire des frais dans le but de ramener dans leurs caisses un argent qui en sort sans cesse.

FIN DU LIVRE PREMIER.

Montréal, 6 Nov., 1846.

LETTRES ESPAGNOLES.

III.

MADRID, 11 octobre.

Toutes les cérémonies du double mariage qui asseoit les destins de l'Espagne sont achevées.

Je vous ferai grâce des détails que vous connaissez déjà; mais ce que je dois vous dire, c'est que la salle du trône, cette salle qui est sans rivale en Europe, était splendement éclairée; chaque officier du palais portait le grand costume de son grade; l'or étincelait de toutes parts.

LL. AA. RR. les ducs d'Aumale et de Montpensier avaient revêtu le grand uniforme de général, avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur en sautoir et le collier de la Toison-d'Or au cou.

A onze heures et demie à peu près, tout était terminé.

Tandis que le mariage du duc de Montpensier et de l'infante dona Luisa unissait les familles royales de France et d'Espagne, la population de Madrid, paisible et confiante, errait dans la ville, où les édifices publics illuminés, jetaient des clartés inaccoutumées.

Le lendemain, aujourd'hui dimanche, la cérémonie de las Velaciones devait réunir la famille royale et les grands de l'Etat dans l'église d'Atocha.

Dès le matin, les rues par lesquelles devait passer le cortège s'emplirent d'une foule impatiente. On aurait dit que Tolède, Ségovie, Valladolid, Guadalupe et Burgos avaient envoyé tous leurs habitants à Madrid, tant un peuple innombrable encomrait l'espace immense qui sépare le palais de l'église. Des tentures pendaient aux fenêtres mêlant toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; la soie, le velours, le satin, la moire tapissaient les murs. A l'angle de la rue d'Alcala et du Prado de longues et splendides tapisseries de haute-lice faisaient à l'hôtel d'un grand d'Espagne une ornementation mythologique d'une richesse merveilleuse. Un charmant hôtel bleu de ciel, d'une architecture capricieuse, qui fait le coin de la plaza de la Villa, avait chargé ses portes et ses fenêtres d'une tenture de velours écarlate à crêpines d'or d'un prodigieux effet.

On aurait dit un château de conte de fées.—Sur la grande porte du tribunal suprême s'élevait fièrement la couronne royale d'Espagne, accompagnée de pans de velours rouge doublé d'hermine.

Le vent se jouait dans tous les plis d'étoffe, et à toutes les fenêtres s'épanouissaient fraîches et curieuses de charmantes figures de femmes, à qui la mantille donnait une grâce de plus. La voûte bleue du ciel faisait un dôme éclatant à cette fête, et dans l'azur profond se dessinait le pale croissant de la lune, qui semblait s'être réveillée pour voir ce qui se passait à Madrid.

A dix heures, les régiments de la garnison, en grande tenue, se formèrent en haie devant le palais jusqu'à l'église d'Atocha, en passant par l'arc de l'Armería, les rues de la Almudena et Mayor, la Puerta del Sol, la rue d'Alcala, le Prado, le Paseo d'Atocha et le sanctuaire de l'église.

C'étaient, comme pour l'entrée des ducs d'Aumale et de Montpensier à Madrid, les régiments d'infanterie de la reine, de l'infante, d'Almanza et des Ingénieurs, et les régiments de cavalerie du roi, de Bailén, de Calatrava et de Marie-Christine; le régiment du roi avec la cuirasse au dos, et le régiment de Calatrava la lance à la main.

Les gendarmes étaient dans la cour du palais; l'artillerie stationnait aux portes de l'église.

Si maintenant vous êtes curieux de savoir dans quel ordre le cortège s'est mis en marche, je vais vous donner cet ordre tout entier, tel qu'il a été décrété officiellement:

- 1. Une compagnie de cavalerie ouvrant la marche;
2. Les clairons et les timbales des écuyers royaux à cheval;
3. Les massiers à cheval;
4. Deux voitures avec huit gentilhommes de maison et de bouche;
5. Trois voitures avec douze majordomes de semaine;

6. Les voitures de gala appartenant aux grands d'Espagne avec les seigneurs de la cour et les dames d'honneur de la reine;

7. Une voiture avec les majordomes de semaine et les gentilhommes de service;

8. Une voiture avec le premier écuyer de S. M. et le gentilhomme de chambre de garde;

9. Une voiture avec les chefs de S. M. la reine mère;

10. Une voiture avec les dames de la chambre et la dame de service;

11. Une voiture avec les chefs du palais, ayant un courrier à la droite, et un palefrenier à la gauche;

12. Deux courriers;

13. La voiture de S. A. R. le duc d'Aumale, un écuyer de service, un officier et une escorte;

14. Deux courriers;

15. La voiture de S. A. l'infant don Francisco de Paule, avec un écuyer, un officier et une escorte;

16. Deux courriers;

17. La voiture de LL. AA. l'infante dona Luisa-Fernanda avec son mari le duc de Montpensier, un écuyer, un officier et une escorte;

18. Quatre courriers;

19. Un coureur adjutant à cheval;

20. La voiture de S. M. la reine-mère, avec un écuyer, un commandant et une escorte;

21. La voiture d'en cas de S. M. la reine;

22. Quatre courriers;

23. Le piqueur des voitures;

24. La voiture de S. M. la reine et de son auguste époux avec un écuyer;

25. Le capitaine général, les généraux et l'état-major;

26. L'escorte de S. M. la reine;

27. Les palefreniers de service dans le cortège;

28. Une compagnie de cavalerie pour fermer la marche.

Mais ce que je ne saurais vous décrire, c'est l'éclat, la pompe, la magnificence de cette cérémonie. Les voitures du sacre de Charles X, le splendide carrosse conservé à Chantilly et qui servit au dernier prince de Condé, pourraient seuls vous donner une idée de cette somptuosité royale. C'étaient des voitures qui rappelaient le grand siècle et les splendeurs évanouies de Versailles, des carrosses tout dorés, sculptés, peints, rehausés, qui éblouissaient l'œil et ravivaient l'imagination; des attelages de huit, de six et de quatre chevaux magnifiquement harnachés traînaient ces carrosses, avec des panaches au front et des tresses dans la crinière.

Les chevaux de Mgr le duc de Montpensier étaient isabelle avec des panaches blancs; ceux de la reine-mère étaient blancs avec des panaches bleus; ceux de la reine étaient bais avec des panaches rouges.

Quant aux cochers, ils avaient des habits découpés dans de lames d'or.

Puis d'autres carrosses suivaient, d'autres panaches flottaient au vent; rubans, plumets, pompons, tresses, guirlandes, tout chatoyait, brillait, ondulait au soleil. Les chevaux piaffaient, battant l'air de leurs longues queues, les livrées passaient comme une vision de formes inouïes et de couleurs rayonnantes; c'était toute l'Espagne avec ses souvenirs glorieux et ses nouvelles espérances.

Les hallebardiers royaux étaient disposés sur deux lignes dans la cour qui s'ouvre devant l'église. Figurez-vous, le vieil et bel uniforme des gardes-françaises. Puis, à la porte de l'église, deux majordomes de semaine accompagnés des portiers de l'église.

Quatre majordomes avaient en outre la charge de diriger le cortège dans l'intérieur de l'église.

Des banquettes en tapisserie des Gobelins avaient été disposées pour recevoir les ministres, les ambassadeurs et les ministres étrangers, les commissions des tribunaux et des corporations, le capitaine général, les généraux et l'état-major, les évêques, l'ayuntamiento et les chapelains d'honneur. On avait préparé en outre une petite estrade pour les dames d'honneur de la reine et Mme l'ambassadrice de France.

Le patriarche des Indes, qui avait officié la veille au palais, attendait, accompagné des chapelains d'honneur, à la porte de l'église.

Derrière les banquettes se pressait la foule des invités.

L'église d'Atocha est située à l'extrémité du Prado. Tous les rois d'Espagne et la nation ont toujours eu une dévotion particulière à la Vierge d'Atocha. Jadis—avant les six révolutions qui ont ravagé l'Espagne—l'église possédait d'immenses richesses; maintenant elle ne conserve plus que les drapeaux des anciens régiments. Glorieux trophée qui fait une couronne à la maison de Dieu.

Des tapis couvraient le parvis, et de temps en temps une majordome passait conduisant les dames de la reine en grand costume de cour; c'étaient tour à tour la jeune duchesse d'Ahumada, qui est entrée la première avec des fleurs rouges dans les cheveux; puis les duchesses de San-Carlos, de Medina-Celi, de Monasterio, d'Abrantès, la marquise d'Alcamias, un ange dont on a fait une grande dame; la comtesse de Torano, la marquise Santa-Cruz, la marquise de Pojas; et après ces dames, d'autres encore tout étincelantes de pierres.

Ont passé, plus tard, Mme la comtesse d'Huils et Mme la baronne de Bridieux, dames d'honneur de S. A. R. la duchesse de Montpensier.

Dans le couloir réservé entre les deux rangs de banquettes, s'agitait une foule dorée de grands d'Espagne et de généraux. C'étaient entr'autres ce vénérable et spirituel duc de Bailén, le plus vieil officier de l'armée d'Afrique, vêtu de l'ancien uniforme blanc du régiment d'Afrique; le premier qu'il ait commandé; le duc de Vergara, avec le costume d'amirauté qu'il doit à son aïeul Christophe Colomb; le duc de Medina-Celi, portant à la ceinture la clef d'or du grand chambellan; le duc d'Almeida, directeur-général de la gendarmerie; le comte de Espeleta, le duc de Rianzarès, avec le costume bleu et blanc de maistrance de Valencia. Près d'eux on voyait M. le marquis de Miraflores, président du sénat; M. Pacheco, l'un des plus illustres orateurs de la chambre des députés; M. Benavides, M. Armero, ministre de la guerre; M. Mon, ministre des finances; le prince Carini, ambassadeur de Naples, et une foule d'autres personnalités illustres dont les noms m'échappent à présent.

L'église était tigrée d'épaulettes d'or. Bientôt passèrent ensemble M. le comte Bresson et Mme l'ambassadrice de France, et tous les rangs s'ouvrirent pour les recevoir.

Tout à coup la musique retentit aux portes de l'église, tout le monde se leva, et le cortège royal parut.

En tête, marchaient les portiers du palais et les huissiers royaux; puis venaient les gentilshommes de maison et de bouche, les grands d'Espagne, le patriarche des Indes avec le haut clergé, la reine et son auguste époux, le duc et la duchesse de Montpensier, la reine-mère, l'infant don Francisco-de-Paule et les deux infantes ses filles. Le duc d'Aumale était auprès de son frère. Les dames de la cour, les grands d'Espagne et les généraux, qui avaient accompagné la reine, la suivaient, chacun selon son rang et ses fonctions.

Les augustes époux se placèrent devant l'autel, la reine ayant à sa droite l'infante dona Luisa, et à sa gauche l'infant don Francisco d'Asise et le duc de Montpensier; un peu en arrière se tenaient, à droite, la reine-mère, à gauche, le duc d'Aumale.

Un religieux silence régnait dans l'église; au moment où le vénérable patriarche des Indes appelait la bénédiction divine sur les augustes époux qui venaient s'incliner au pied du trône céleste, tous les genoux touchèrent le sol; la prière était sur toutes les lèvres et l'émotion dans tous les cœurs.

Après que la messe eut été terminée et la cérémonie des voiles achevée, le cortège sortit de l'église dans l'ordre qu'il avait observé en entrant, et reprit le chemin du palais en passant par les mêmes rues.

La même foule attendait la reine et sa sœur, et partout les mêmes témoignages de respect accueillirent les augustes époux.

A une heure et demie, le cortège était arrivé à l'église d'Atocha; à quatre heures, il rentrait au palais de la reine.

CHRONIQUE DE PARIS.

Selon toutes probabilités, la saison dansante attendra pour s'ouvrir dans tout son éclat l'arrivée à Paris de M. le duc de Montpensier et de sa royale épouse. On sait que le prince aime beaucoup le bal, et c'est là une des qualités de son âge; Mme la duchesse de Montpensier partage sans doute ce goût de danse si naturel chez une princesse de quatorze ans;—car l'infante compte tout juste autant d'années qu'un sonnet à de vers, dit l'autre soir, dans le salon de M. Guizot, M. Martinez de la Rosa, qui est plus poète que jamais depuis qu'on lui fait ambassadeur. Les bals ne manqueront pas aux deux jeunes époux; ils en auront en Espagne; ils trouveront des orchestres échelonnés sur leur route dans tous les chefs-lieux de départements; à Paris, la cour et la ville préparent en leur honneur de brillantes fêtes. M. de Rambuteau veut qu'à cette occasion l'hôtel de ville surpasse toutes les splendeurs qui l'ont illustré jusqu'à ce jour. Le magnifique préfet s'est renfermé dans son cabinet et s'est entouré de ses conseillers intimes pour composer le programme de sa fête:—un second programme de l'hôtel de ville.—

Tout doit être espagnol dans cette solennité:—les salons seront décorés dans le style de l'Alhambra; les musiciens salueront l'entrée de l'infante en jouant l'air des Folies d'Espagne. M. de Rambuteau veut se montrer tout à fait Castillan dans sa conversation avec la princesse, et pour comble d'ingénieuse courtoisie, il se propose de parler comme un grammairien espagnol.

Il y aura spectacle à la préfecture:—on donnera Picaros et Diego, un acte du Diable boiteux et deux actes du Barbier de Séville. Il y aura concert, aussi, et M. de Rambuteau, qui s'est remis à la guitare, maudit la grandeur de son rang, qui l'empêche de prendre place parmi les exécutants, et de chanter la fameuse romance d'Alfred de Musset et d'Hippolyte Monpou:—

• Voyez la Revue: vol. 1er Nos. 9, 13, 16, 22, 23 et 32; vol. 2e Nos. 2, 6, 9 et 13; vol. 3e Nos. 4, 7, 2 bis, 10, 15, 19, 70, et 73, 88.

Avez-vous vu dans Barcelone... Mais c'est le bal surtout qui sera superbe. Le préfet, qui roule sans cesse des cigarettes entre ses doigts, exige que tous ses invités prennent des airs d'hidalgos. Il a refusé ses listes pour les épurer au point de vue espagnol; il a déclaré ne vouloir adresser d'invitations qu'aux dames qui pourront justifier d'une tournure andalouse.—Soyez Andalouses ou bien vous ne serez pas admises au bal de la préfecture; et voilà que les dames qui veulent être de la fête se cambrèrent de toutes leurs forces. Elles drapent coquettement leur mantilles, elles s'exercent à lancer de vives callades à travers leur voile de dentelle noire. Ce n'est pas tout encore; M. de Rambuteau, qui, pour la circonstance, étudie les mœurs espagnoles, et passe de longues heures à méditer profondément, enveloppé dans un large manteau et le *sombrero* enfoncé sur les yeux, s'est écrié tout à coup et comme illuminé d'une pensée soudaine:—Mais j'y songe! l'infante doit danser avec des castagnettes! Toutes les Espagnoles se servent de castagnettes en dansant.

Cette réflexion lumineuse s'est bientôt fécondée dans l'esprit du préfet. Le zélé fonctionnaire a réuni, en toute hâte quelques dames qui lui avaient déjà paru dignes de l'invitation, et il leur a dit, en les passant en revue:—«Vous me semblez assez Andalouses: je vous trouve passablement cambrées; vous portez agréablement la mantille; vous avez de l'orange dans le teint et du soleil dans le regard; vous lancez l'aiguille comme si vous n'aviez fait que cela toute votre vie; c'est bien, c'est même très bien; mais dites-moi maintenant de quelle façon vous comptez danser à mon bal. Quelles danses exécutez-vous? La polka? la mazurka? allons donc! quel contre-sens géographique! La polka et la mazurka seraient bonnes si nous fétions une infante russe ou polonaise; mais notre infante est Espagnole et nous devons lui offrir les danses de son pays. A dater de ce jour la polka et la mazurka n'existent plus; rayez-les de vos chevilles. On ne dansera dans mes salons que le sémillant bolero et surtout la cachucha, l'énervante cachucha, non pas celle que nous a donnée la traduction française, mais une cachucha fidèlement prise dans le texte original et reproduite dans son caractère primitif; la cachucha de Madrid et de Tolède, de Sangosse et de Pamplone; vous la danserez comme la dansent les vives Espagnoles, comme la dansait Fanny Elssler; vous prendrez les poses les plus gracieuses; les attitudes les plus castillanes; enfin, vous danserez des pieds et des mains.—le pied lesté et furtif, la main armée de castagnettes pétillantes. Sans castagnettes, il n'y a plus d'Espagne, plus de cachucha; nous tomberions dans le Malille au lieu de nous élever à la hauteur de l'Escorial.»

Les dames à qui ce discours s'adressait se sont empressées de se conformer aux prescriptions qui leur étaient dictées; et guidées par le savant professeur Cellarius, qui est versé dans les danses du Midi comme dans celles du Nord, elles étudiaient du matin au soir la cachucha, ornée des attitudes nationales et avec accompagnement de castagnettes.

PIERRE DURAND.

NOUVELLES ETRANGERES

LES GUEPES ANGLAISES.

Londres, 17 Octobre 1846.

Dans ma très grande jeunesse j'avais une foi profonde, absolue dans la statistique et les statistiques. Alors, je n'admettais aucune doctrine, si raisonnable quelle fut, quand la doctrine contraire s'en venait à moi perchée sur quelques gros chiffres rangés en serre-files. M. le baron Charles Dupin était mon idole. Je n'avais pas assez d'oreilles pour ouïr ses improvisations, pas assez d'yeux pour suivre sur sa carte de France, les départements à l'aspect plus ou moins noir suivant qu'ils étaient plus ou moins doctes ou ignoraux. J'écoutais avec l'admiration naïve de *Candide* devant le docteur Pangloss les rapprochements étranges, ou les différences curieuses et comparées de l'industrie en Angleterre et en France. L'infériorité de notre instruction primaire m'affectait principalement, quand le même baron, chiffres en main, affirmait, ou à peu près, que tous les paysans d'Allemagne et de la Grande-Bretagne savaient lire et écrire.

Aujourd'hui je me vois forcé d'abjurer une vieille croyance ou d'en rabattre considérablement, tous les journaux anglais du 15 septembre dernier parlant comme ceci: «Six mariages ont été célébrés à Preston (ville de 50,000 âmes) il y a environ quinze jours. Un seul des douze mariés a pu tracer son nom et pas un des douze témoins ne savait écrire. Ainsi, sur 24 signatures, qui auraient dû figurer sur le registre, une seule se montrait entourée de 23 croix.»

En y regardant d'un peu près on se convaincrait, j'en suis sûr, que les statistiques des Trois-Royaumes sont tous aussi véridiques que leurs confrères du Continent. Les anciens avaient aussi leurs arrangeurs de civilisation comparés, et quand j'étais au collège,—pas plus grand que ça—je m'étonnais extrêmement de lire dans Tacite que les mœurs des Germains et leur organisation sociale étaient infiniment supérieures à celles des Romains.

Statistique des anciennes et des modernes, ne serais-tu qu'un mot?

Le Quarterly Review dresse le tableau suivant de la force des partis dans la chambre des communes:—whigs anciens, 160; radicaux et ropcalers, 135; opposition protectionniste (partie agricole), 340; poelistes, 30; douteux et inconnus, 20; sulbury et présidents, 3;—Tot 1, 658.

MUSÉE DE LA TOUR DE LONDRES.—Un juif, nommé Lévy Stock, a pénétré, il y a quelques jours, dans la Tour de Londres, où sont renfermées une multitude de curiosités historiques chères aux Anglais, et il a volé le masque du bouffon de Henri VIII, et le poignard de Charles, prince de Galles (depuis Charles Ier). Heureusement, ces objets ont été retrouvés chez le voleur. Son domicile est, à ce qu'il paraît, un magasin complet d'antiquités historiques très-précieuses. Toutefois Lévy Stock n'est pas un antiquaire; c'est un spéculateur.

Des ordres ont été données à la Tour pour qu'une surveillance plus complète fût à l'avenir exercée sur les visiteurs. Ce musée précieux renferme des richesses d'une valeur très grande, et qui pourraient, en effet, tenter l'avidité des fripons.

La salle des bijoux, beau bâtiment élevé en 1840, renferme pour deux millions sterling de bijoux. On y voit, entre autres choses, la couronne d'Edouard le confesseur, la couronne de Charles I, le diadème de Jacques Ier, le sceptre d'Anne de Boleyn, l'épée de justice, l'épée de grâce, de grands foudres de baptême en argent dont on se sert pour les enfants du sang royal, la vaiselle dont on ne fait usage qu'au couronnement, etc., etc.

Dans la salle des armures, les curiosités artistiques abondent. On y voit les armures complètes et personnelles d'Edouard Ier, de Henri VI, d'Edouard IV, de Richard III, de Henri VII, de Henri VIII, d'Edouard VI, de Robert Dudley, comte de Leicester, de Robert Devereux comte d'Essex, de Jacques Ier, de sir Horace Vere, de Thomas Howard, comte d'Arundel, de Henri, prince de Galles, de George Villiers, duc de Buckingham, de Charles, prince de Galles, de Thomas Wentworth, comte de Strafford, de Charles Ier, de Jacques II, de Hector Oddi, comte de Padoue, etc., etc.

Il serait donc bien regrettable qu'une aussi belle collection ne fût pas conservée dans son intégrité.

—En Irlande la tranquillité n'est pas seulement menacée, elle reçoit déjà de graves atteintes. A Younghal, Castlemary, Kilworth, Fernoy, etc., de véritables émeutes ont éclaté; on a voulu mettre des troupes en mouvement; mais les soldats, accablés à coups de pierres, ont dû faire retraite devant la foule. Lord Stuart, un des grands propriétaires de ces contrées, a failli être victime du désordre. Il n'a dû son salut qu'à la vitesse des chevaux de sa voiture.

A Lingle, le 23, la population d'une demi-douzaine de paroisses a parcouru les rues avec des drapeaux noirs sur lesquels on lisait ce mot: Du commerce, de l'ouvrage, du pain! La première visite de l'attroupement a été pour lord Ventry, qui a assuré, à tous ces malheureux que le comité avait fait les derniers efforts pour leur procurer de l'ouvrage, et que s'il y avait un retard, c'était la faute du gouvernement. Puis, la foule s'est retirée paisiblement.

—Il s'est tenu, le 28 septembre, à Dublin, une séance de l'association du rappel. On y a fait lecture d'une lettre de M. D. O'Connell, qui parle de l'effrayante situation du pays. «La famine s'avance à pas de géant, dit le libérateur; que l'association du rappel fasse donc les derniers efforts pour arracher l'Irlande à l'affreuse misère qui la dévore.»

Les conséquences de l'union ayant été désastreuses au point que ce pays ne peut supporter la perte d'une seule récolte. M. O'Connell insiste sur la nécessité de poursuivre, par tous les moyens légaux et pénitiques, le rétablissement de la législation irlandaise. Ce sera, suivant lui, un moyen de répondre aux sarcasmes atroces de la presse anglaise qui accuse l'Irlande d'être elle-même l'auteur de ses maux.

—Un des correspondants irlandais du Times lui écrit, à la date du 17 octobre: «Le mécontentement populaire va toujours croissant. Pendant que les notables du comté de Wexford étaient rassemblés pour voter des secours au peuple, des clamours sinistres se faisaient entendre au dehors, où une foule de malheureux se tenaient attroupés: «Nous ne pouvons, disaient-ils, attendre plus longtemps le travail que l'on nous promet. Nous sommes sans pain pour nous et nos familles; nous sommes pleins de bonne volonté, disposés à gagner notre subsistance à la sueur de nos fronts; mais si nous ne pouvons l'obtenir ainsi, il faudra que nous la prenions quelque part. Autant vaudrait être transporté dans les déserts de la Sibirie, que condamné à mourir de faim dans son propre pays, etc.» Sur les exhortations des prêtres et des notables, la foule s'est dispersée, mais en murmurant, et plusieurs des plus pauvres disant d'un air sombre qu'il leur fallait du pain à tout prix.»

—M. Smith O'Brien, le chef du parti de la Jeune-Irlande, vient d'être réintégré par le lord-chancelier aux fonctions de magistrat et de vice-lieutenant du comté de Limerick, que le précédent cabinet lui avait enlevées, à cause de sa participation à l'agitation du rappel.

—L'amirauté anglaise emploie tous les vaisseaux dont elle peut disposer à porter des provisions non-seulement en Irlande, mais encore à la côte d'Espagne.

—Un traité de commerce et de navigation entre les Pays-Bas et la Russie a été signé, le 13 septembre, à St-Petersbourg, par les plénipotentiaires de ces deux puissances.

et le maximum de sa durée ne dépasserait pas quinze années.

—La ville de Bordeaux a résolu de se montrer plus généreuse que celles de Pau et Bayonne; elle vient de voter, du moins le conseil municipal a voté pour elle 50,000 fr., afin de fêter M. le duc de Montpensier, à son retour d'Espagne. Il nous semble que le jeune prince aimait mieux voir cette somme affectée au soulagement des classes populaires.

—Une chasse aux loups vient d'avoir lieu à Saint-Laurent-en-Caux, avec la meute de M. le vicomte d'Ambray; elle était conduite par le piqueur de ce comté, et par celui de M. de Villequier. Plus de 100 chasseurs qui passent pour les plus habiles des environs, faisaient partie de la chasse. Trois louves ont été tuées, parmi lesquelles se trouvait une mère qui a été blessée de deux coups de feu. Les deux autres ont été tuées.

On parle d'un jeune chasseur qui, en voyant le loup, fut pris d'une telle frayeur que, au lieu de tirer, il est tombé à la renverse en laissant échapper son arme; aussi l'animal a-t-il pu sauter sur lui et lui faire une légère blessure au visage.

—Il arrive par l'Allemagne des nouvelles de Tiflis, qui confirment ce que nous disions hier sur la bonne position où se trouvait Schanly, après une campagne dans laquelle les Russes ont été forcés de garder la défensive. Il est à la tête de forces considérables, et fait faire des reconnaissances par des corps de 3 à 4,000 hommes. L'hiver dernier, des montagnards ont pris et rasé sept forts russes, et il est probable qu'ils comptent mettre également à profit l'hiver où nous allons entrer.

—Des lettres de Galatz, du 20 septembre, annoncent que 700 navires ont quitté le Bosphore avec un vent favorable, se dirigeant vers les ports de la mer Noire et du Danube, afin d'y charger des céréales.

—On écrit de Madrid, le 21 octobre: «On a parlé, depuis deux jours, de quelques modifications du cabinet. Isturitz remplacerait Martinez de la Rosa à Paris; ce dernier irait à Rome, et M. Casa-Irujo serait ministre des affaires étrangères dans le conseil, dont Mon, le plus fidèle des bressonnistes, prendrait la présidence. On a répandu aussi une autre nouvelle dont on se réjouissait grandement au palais. Le roi Louis-Philippe, ayant chargé M. Rumigny de négocier habilement la réconciliation du prince Henri avec ses parents, celui-ci se serait engagé, dit-on, à démentir sa protestation et à faire acte public de soumission. On lui a promis pour cela le titre de grand-amiral, une position magnifique auprès de son frère et une belle dotation. Au reste, tout le monde peut s'expliquer aujourd'hui pourquoi madame Muguoz, qui avait un instant été si mécontente de la cour des Tuileries, qu'elle s'était jetée dans les bras des Cobourg, s'est retournée avec empressement. Elle avait fait ses conditions, et, en pensant aux filles du roi Ferdinand, elle pensait aussi à sa progéniture de boutique. Au milieu des fêtes, elle a produit les deux filles aînées de Muguoz, l'une comtesse de Vista-Alegre, l'autre marquise de Cavillejos; et elle avait exigé d'avance que le roi, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier les traitassent comme princesses de leur famille. C'est ce qui a eu lieu, et l'on a vu chacun d'eux s'approcher tour à tour d'elles en les appelant à haute voix: *Mi queridus primas* (mes chères cousines). Mince satisfaction, après tout, si elle eût dû se borner là. Mais l'Italienne est positive: elle veut de plus que Muguoz soit nommé *prince de la Concede*, avec le titre d'altesse. Lui pourvu, on marie sa sœur avec un nommé Fulgorio. Or, celui-ci, qui était simple chef de bataillon parmi les carlistes, au *Convenio de Vergara*, a été fait depuis maréchal-de-camp, et parce qu'il épouse la sœur de Muguoz, il aura pour cadeau de noces le grade de lieutenant-général et le titre de grand d'Espagne. Ce n'est pas tout encore: les deux filles aînées doivent recevoir aussi le titre de princesses, et Christine, dont on n'évalue pas la fortune à moins de 150 millions de francs, doit leur constituer un majorat de 10 millions, moyen lequel le roi des Français s'engage à les bien pourvoir.»

—Une lettre des frontières d'Italie, publiée par un *Journal allemand de Francfort*, assure que le prince don Juan-Marie, frère du comte de Montemolin, né le 13 mars 1822, épouse l'archiduchesse Marie-Béatrice d'Est, née le 13 février 1824. Après avoir long-temps hésité, le feu duc de Modène a consenti à cette union au moment de mourir.

—L'empereur de Chine vient, par un édit récent, de créer des bourses de commerce dans les cinq parts de ses Etats ouverts aux Européens, et d'instituer des agents de change près de ces bourses.

Grèce.—La *Gazette d'Austbourg* annonce, d'après des lettres d'Athènes, que le duc de Devonshire y était attendu de Londres, d'où il était parti chargé d'une mission spéciale ayant pour objet d'obtenir du gouvernement grec la cession, en faveur de la grande-Bretagne, de l'île d'Egine, en compensation de la garantie de l'emprunt grec donnée par le cabinet de Saint-James. Le duc de Devonshire doit, dit-on, en même temps, s'efforcer d'obtenir, pour une compagnie anglaise, le privilège de l'établissement d'un chemin de fer à travers l'Isthme de Corinthe.

—On a reçu de tristes nouvelles du Maduré (Indes-Orientales). Quatre missionnaires de la compagnie de Jésus ont succombé au *choléra*. Ce sont les pères Saint-Ferréol, du diocèse de Grenoble; Audibert, ancien supérieur du pensionnat de Chambéry. O'Kenny, irlandais, et Joseph Barret, du diocèse de Lyon. Déjà cinq autres missionnaires de la même société avaient succombé, il y a deux ans, à ce fléau. On es

aurait été parvenu à en conjurer les atteintes pour l'avenir. Mais ces dernières nouvelles déconcertent toutes les espérances et frappent cette belle mission d'un coup déplorabile.

—Dans la nuit du 19 au 20, vers une heure du matin, un bruit inaccoutumé a mis en émoi la petite rue du Bac. Le nommé R..., ouvrier serrurier, âgé de 35 ans, qui habite la maison de cette rue portant le n° 12, s'est précipité du quatrième étage. Les voisins se sont empressés de le relever. Un médecin, appelé par M. le commissaire de police du quartier, a prodigué ses soins au blessé. R... a eu les deux jambes cassées et une large plaie à la tête. Il a été transporté à l'hôpital Necker, on en espère le sauver. Des chagrins domestiques paraissent avoir été la cause de cet acte de désespoir.

CATHOLICISME.—Un journal raconte à la louange du pape Pie IX, une anecdote qui prouve son bon cœur. Sa Sainteté habite en ce moment le palais Quirinal. Les habitants des Monti, renommés pour leur dévouement à la papauté, sont donc ses voisins. Aussi, dès qu'il arrive un malheur, le Santo-Padre est leur Providence. L'autre jour, un des braves paysans des Monti, qui n'avait pour tout moyen d'existence qu'une mauvaise charrette et un cheval qu'il venait de perdre, eut la pensée d'aller au palais Quirinal exposer son infortune et demander tout simplement un des chevaux des écuries du pape, un de ces chevaux de rebut qui ne travaillent plus. Il eut le bonheur de rencontrer sur l'escalier Sa Sainteté, qui se chargea de présenter la requête. Le pape trouva l'idée excellente, et fit donner un bon cheval à ce pauvre homme avec deux pièces d'or de 20 écus pour remonter ses affaires. Il fallait voir la joie de cet homme, monté sur son nouveau cheval qu'il trouvait superbe. Il galopait dans le quartier des Monti, ses deux pièces d'or à la main, et criant: *Viva Pio nono! viva Padre nostro!*

A l'occasion de l'élection du nouveau pape, il y aura un jubilé universel qui doit commencer au mois de décembre pour les Etats romains et au mois de janvier pour la France.

—Il est d'usage qu'après avoir pris possession de Saint-Jean de Latran le nouveau pape adresse une encyclique à tous les évêques de la chrétienté. Le haut clergé attend avec anxiété l'encyclique de Pie IX. Des correspondances d'Italie, par voie d'Allemagne, disent que les bases de l'encyclique sont déjà arrêtées. Le pape parlera à l'épiscopat de la manière la plus orthodoxe, mais il se gardera soigneusement de déclamer, à l'exemple de son prédécesseur, contre la liberté et l'esprit du siècle. L'encyclique de Pie IX sera, dit-on, de nature à produire la plus profonde impression sur toute la catholicité.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 4 DÉCEMBRE, 1846.

L'AVENIR DU PAYS.—LA LIBERTÉ COMMERCIALE, LE TARIF.—LES RESTRICTIONS MARITIMES.—LA LIBRE NAVIGATION DU ST. LAURENT.

—(suite.)—

Nous disions en terminant notre dernier article que hors d'une durée très limitée, le régime de la protection n'est pas soutenable. L'expérience nous prouve qu'il tend à rétrécir le cercle des échanges commerciaux entre les nations et à détourner les capitaux et le travail, des voies et des objets naturels, des entreprises, propres et convenables à un pays, pour les diriger vers des sources artificielles et moins avantageuses.

A l'appui de ces avances nous trouvons, entre autres exemples, cités dans le fameux rapport de M. Hunt à la chambre des communes durant la dernière session, les faits suivants qui sont assez remarquables. Le petit duché de Saxe et la Suisse, sont les deux seuls pays du continent Européens où le principe protecteur n'a pas été introduit du tout, et dans ces deux pays, des manufactures ont été établies, des industries fondées, avec la plus grande rapidité, qui ont obtenu un plein succès, malgré de grands désavantages naturels. En France, les manufactures de coton, les plus protégées par le tarif que toutes autres, ont fait peu de progrès, tandis que la fabrication des soies, la moins protégée, a atteint un grand développement. L'Espagne, de tous les pays, le plus protégé est dans un état de parfaite dérépitude; les provinces de la Biscaie, où le système protecteur n'a pas du tout pénétré, donnant seules, quelques signes de prospérité.

Il n'y a pas long-temps que les principes de la liberté du commerce et leurs immenses bienfaits ont été reconnus dans le monde. Quelques années passées, il suffisait d'en parler et avec beaucoup de retenue et de modération, pour exciter le dédain, le mépris et la pitié. On considérait les nouvelles doctrines comme de vaines utopies, des rêves d'enfants. Adam Smith passa long-temps pour un fou parmi ce qu'on appelait les hommes pratiques, le haut commerce et l'industrie.

Combien la liberté commerciale a gagné de partisans et de prosélytes depuis cinq ans, par-

mi les hommes pratiques! Voyez les premiers hommes d'état en France et en Angleterre se ranger sous le drapeau de *free trade*. Que disait Sir Robert Peel, l'homme pratique par excellence, durant les débats sur la loi des céréales? Que toutes ses vieilles notions, ses vieilles idées de protection et de prohibition étaient des erreurs et des illusions? qu'il reconnaissait enfin le grand principe de la liberté dans les échanges commerciaux entre les nations; que ce principe devait régénérer les sociétés modernes, et qu'il était temps pour le peuple anglais de rendre hommage à la mémoire du grand Adam Smith.

Nous avons déjà fait allusion à un des arguments des protectionnistes au sujet de l'Angleterre. On nous dit. Ne nous parlez pas de l'Angleterre, s'il vous plaît. Elle a tout à gagner par le commerce libre, elle qui produit tout à meilleur marché que les autres nations; elle n'a rien à craindre d'une réduction générale des tarifs. Ce que l'Angleterre produit à meilleur marché que les autres nations n'est certainement pas le blé, qui est un des articles de commerce de plus importance, ni les glaces, le verre, le papier, les soieries, les bronzes et les articles de modes. L'Angleterre en réduisant son tarif a donc fait un acte sincère fondé sur une conviction profonde. Cet acte a un retentissement dans le monde entier. Toutes les nations se préparent à le suivre et à en profiter.

La Russie offre un exemple frappant des mauvais et pernicieux effets de la protection. On sait que l'empereur Nicolas, encourage beaucoup dans ses états l'établissement de fabriques et de manufactures. La protection qu'il leur accorde contre la concurrence étrangère n'est rien moins qu'une prohibition complète. Ainsi pour favoriser 3 à 4000 manufacturiers, on impose des privations et d'énormes charges sur des millions de consommateurs; mais nonobstant cette protection *imaginaire* et factice, les manufacturiers Russes ne peuvent soutenir la concurrence avec les autres pays. La Russie a pourtant les matières brutes, la main-d'œuvre et les subsistances à peu près cinq fois meilleur marché que l'Angleterre et les articles de manufacture russe se vendent 150 par cent plus chers que ceux de fabrication anglaise. Il en sera ainsi aussi long-temps que l'absurde système de protection empêchera une légitime concurrence de réveiller l'énergie des fabricants Russes, de les forcer de fabriquer mieux et à meilleur marché.

Tous ces exemples que nous citons établissent suffisamment qu'un pays quel qu'il soit, grand ou petit, ne gagne rien, et végète avec un système protecteur, et que la liberté commerciale tend à développer toutes ses ressources et ses richesses, à raviver et ranimer toutes les industries.

Maintenant, plus nous examinons la question, plus nous sommes convaincus, que la liberté commerciale est une condition, *sine qua non* de la prospérité future du Canada. Notre position géographique doit faire de nous un peuple commerçant, si notre tarif ne met pas une barrière au commerce. Notre population Canadienne commence à exploiter la carrière commerciale, la protection ne pourrait qu'arrêter son essor.—Que deviendront nos grands travaux publics, presque entièrement parachevés, les avantages naturels du pays, la navigation du St. Laurent, sous un tarif protecteur? Au lieu d'être l'entrepreneur des riches et fertiles provinces de l'Ouest, le Canada, ses lacs, ses rivières et ses canaux seront deserts et abandonnés, le pays sera ruiné.

Nous le demandons aux partisans de la protection; pourquoi veulent-ils un tarif protecteur? Pour protéger l'industrie et la fabrication, répondent-ils—et aussi pour augmenter les revenus de l'état. Les exemples plus haut cités et l'expérience prouvent que l'industrie et la fabrication font de plus grands progrès, sans protection qu'avec la protection. Mais il faut que l'industrie soit intelligente. Pour nous Canadiens, l'éducation répandue dans tous les rangs du peuple, dans tous les coins du pays, fera mille fois plus prospérer les intérêts industriels, que les tarifs protecteurs. Si la Russie avait un bon système d'éducation, plus d'intelligence et plus de lumière elle aurait mille fois plus profité de ces ressources, qu'elle l'a fait avec son tarif protecteur, elle aurait exploité la fabrication de son chanvre, de son cuir, de ses métaux. Aujourd'hui ses fabriques sont moins avancées que celles d'autres pays moins protégés et nullement protégés.

En Canada, la première industrie, c'est l'industrie agricole. Combien l'éducation ne l'aurait-elle pas avancé et amélioré, si elle eût été plus répandue parmi nous. Les protectionnistes nous disent que la culture est peu profitable dans notre pays; mais cette assertion comme beaucoup d'autres est fautive et erronée; les cultivateurs anglais, écossais et irlandais qui viennent s'établir parmi nous, qui réussissent si bien, qui font fortune, sont un éclatant témoignage des grands avantages d'un bon système de culture pour notre pays. Alors, nous prétendons que la *free trade* est véritablement un bienfait pour notre population agricole, car il tend à augmenter les prix des produits, et comme nous allons nous efforcer de le prouver, à augmenter de même les revenus de l'état, par conséquent à nous éloigner indéfiniment des taxes et des impôts. Le Canada produit plus qu'il ne consomme chaque année pour ses subsistances; cette production ira croissant à mesure que le pays s'établira, que ses terres seront défrichées, que l'éducation sera plus répandue, que sa culture sera meilleure.

Le grand marché actuel et futur des produits du Canada et des Etats-Unis, c'est l'Angleterre. Que les produits soient embarqués à Montréal ou à New-York, ça ne change rien à la question; le marché anglais en régiera toujours le prix. Ces prémisses étant posées, vient la question de savoir si le Canada n'a pas tout à gagner en attirant les produits de l'Ouest dans ses canaux et ses rivières, et tout à perdre en les empêchant

Entrer par quelques droits ? Dans le premier cas, nous prétendons que c'est l'intérêt de notre agriculture même, que les produits américains...

Quand Montréal et Québec seront les grands entrepôts du commerce de l'Ouest, qu'on pourra toujours compter sur des cargaisons, les vaisseaux y viendront en grand nombre. La concurrence réduira le fret et augmentera conséquemment le prix de la production.

Quant Montréal et Québec seront les grands entrepôts du commerce de l'Ouest, qu'on pourra toujours compter sur des cargaisons, les vaisseaux y viendront en grand nombre. La concurrence réduira le fret et augmentera conséquemment le prix de la production.

La protection oppressive au contraire, paralyse toute l'énergie de la nation, ruine le grand et petit négociant, presse les classes agricoles et en fin de compte ne profite pas même à ceux qu'on veut protéger.

La plus de liberté possible dans le commerce sera donc avantageux à l'état, au commerce, à l'agriculture, à l'industrie, à tout le monde enfin. La protection oppressive au contraire, paralyse toute l'énergie de la nation, ruine le grand et petit négociant, presse les classes agricoles et en fin de compte ne profite pas même à ceux qu'on veut protéger.

Maintenant, nous allons aborder la question du tarif. Le tarif c'est le grand cheval de bataille des partisans de la protection. La liberté du commerce étant à leur avis, une théorie chimérique, qui a bien aussi dans leur opinion, son côté philosophique, offre disent ils, un champ vaste aux spéculations des philanthropes et des rêveurs; mais ce n'est pas la question pratique, ou plutôt, pour nous servir d'une locution anglaise, ce n'est pas the gist of the question. The gist of the question, c'est le tarif.

C'est sur lui que l'état dépend pour une grande partie des revenus publics, et des frais de gouvernement. Nous voyons plusieurs millions de dollars, disent MM. les protectionnistes, il faut au moins payer l'intérêt, en attendant qu'on puisse les rembourser. C'est ici MM. les free traders que nous voyons tenons. Il nous faut de l'argent. Vous n'avez pas le sens commun, avec vos livres échangés. Si vous laissez le tarif, il y aura un déficit dans les revenus de la province comme il y en a toujours eu (sous le système de la protection, s'il vous plaît) et l'on sera obligé d'imposer une taxe directe sur le peuple, etc.

Voilà ce que disent les partisans de la protection pour répandre la terreur et l'alarme au milieu des populations. Heureusement que le peuple va s'apercevoir bientôt que c'est une fausse alarme. Ce ne sera pas difficile de le faire voir.

situation dans les Douanes; M. Dunkin qui le remplace. On parle de M. Crémazio de Québec et M. S. Têtu comme étant les candidats pour la situation. Ce monsieur Crémazio serait-il par hasard, un des deux messieurs qui ont si vaillamment assailli M. Chauveau l'un et l'autre de ces messieurs ont certainement des droits à une situation sous l'administration actuelle. De toutes ces rumeurs que conclure ? La conclusion est bien naturelle. Le pays d'un bout à l'autre est dégoûté de l'administration Draper. M. Draper aimerait bien, si la chose est possible, à monter sur le banc. Il prévoit tout ce que la prochaine session peut avoir pour son cabinet de dangers réels, il est donc bien natu-

rement qu'il désire se pourvoir convenablement avant ce temps. M. Draper parti, on conçoit que les autres Messieurs qui composent le ministère devront plier bagage. Ils ne pourront tenir la place 48 heures. La situation résultant de la retraite de M. Draper serait trop embarrassante pour lord Cathcart pour qu'il accepte la résignation de son premier ministre, en ce moment.

Nous ne croyons pas qu'il y ait le moindre changement avant l'arrivée du nouveau gouverneur.

RE-ELECTION DU MAIRE.

Le Conseil de Ville est convoqué pour Lundi prochain, le 7 du courant, à la requête de M.M. Bourret et Jodoin, et de M.M. Renubien, Tully, LaRocque, Perrin, Valois, Ward, Durwin, et Connolly, afin de procéder à l'élection d'un Maire au lieu et place de J. E. Mills, écri., dont l'élection vient d'être déclarée nulle par la Cour du Banc de la Reine.

M. Ferrier a déjà pris possession de l'Hôtel de Ville, et a signé des documents comme Maire. C'est aller un peu vite. La prétention de M. Ferrier nous paraît absurde. De ce que la Cour vient de décider que J. E. Mills, écri., n'est plus Maire en conséquence du vote illégal de M. Dorwin, il ne s'en suit nullement que M. Ferrier soit le Maire. Ce monsieur a été absent du pays la plus grande partie de l'année.

Le conseil de ville, d'après la convocation ci-haut, paraît envisager la question sous le même point de vue. Il est à peu près certain que M. Mills sera réélu, nonobstant tous les efforts de la clique Ferrier. Nous espérons que nos compatriotes ne manqueront pas d'énergie en cette occasion, et que comme toujours, ils se montreront fermes et inébranlables.

Le Maire de Montréal. — Les juges du banc de la Reine ont prononcé jugement hier sur la question du maire de Montréal. M.M. les juges Rolland, Gale et Day étaient sur le banc. La décision de la majorité de la cour a été contre l'élection de M. Mills. Ils ont-ils nous de dire que Son Honneur M. le juge Rolland a différé d'opinion avec ses confrères M.M. les juges Gale et Day. On devait à peu près s'attendre à ce jugement, car chaque fois que la politique se trouve mêlée aux questions qui viennent devant les tribunaux, la balance penchera toujours en faveur de certain parti, qui n'est pas celui de la majorité du pays. Ce serait assurément un chapitre très-intéressant que d'examiner tous les jugements qui ont été rendus en ce pays depuis la domination anglaise. Nous ne voulons pas insinuer que nos juges rendent des jugements qui répugnent à leur conscience. Certainement non. Mais le préjugé y joue souvent le principal rôle.

Quoiqu'il en soit, un jugement de la cour vient d'anéantir notre premier magistrat. Il n'en existe plus. Mais nous devons dire que leurs honneurs ont bien voulu s'abstenir de proclamer M. Ferrier, comme maire de Montréal. C'est autant de gagné. Il paraît que le jugement de la majorité du banc est fondé sur la question du vote de M. Dorwin, donné en faveur de M. Mills, et qui a été déclaré illégal, attendu que son élection n'a pas été maintenue par la cour lorsque ce sujet a été porté devant les tribunaux. Nous ignorons quelle serait la décision du banc si la question de la légalité de l'élection de M. Gibb était agitée. Peut-être serait-elle déclarée illégale ainsi que celle de M. Ferrier qui ne doit son élection qu'à la fraude et à la violence.

Voilà encore une fois que les procédés de la corporation suspendus; les travaux du nouveau marché qui avançaient rapidement seront sans doute arrêtés, et nous ignorons comment tout cela finira. Cependant, on nous dit que le greffier du conseil a été requis par la majorité des membres de convoquer une assemblée pour lundi prochain, et nous espérons que M. Mills sera réélu et que les affaires de notre cité reprendront leur cours.

On nous dit que James Ferrier a été aujourd'hui au conseil de ville prendre possession du fauteuil présidentiel, et a signé quelques documents comme maire. On dit aussi qu'il aurait enjoint au greffier de ne pas convoquer l'assemblée demandée par la majorité des membres du conseil, mais qu'après consultation, le greffier a cru prudent de convoquer l'assemblée. C'est aussi ce qu'il avait de mieux à faire ! (Minerve).

L'Hamilton Gazette dit que sir Allan McNab a été heureux dans ses négociations en Angleterre, et que les travaux du Great Western Railway vont être poursuivis avec vigueur. Le même journal publie une annonce convoquant une assemblée des actionnaires pour le 4 décembre.

On nous dit que la glace est assez forte sur la Rivière-Chambly pour permettre de traverser à pied.

Un vicux ministre protestant à Bath, vient d'épouser, à l'âge de 77 ans, une jeune dame qui lui a apporté une fortune de £30,800.

Les journaux d'Halifax nous informent que la législature de la Nouvelle-Ecosse, est convoquée pour le 21 janvier.

Les Steamboats. — Le "Prince Albert" continue ses voyages à Laprairie et les steamboats de Longueuil traversent comme en été, le "St. Louis" est arrivé hier vers 3 heures, et il est parti aujourd'hui vers midi pour Sorel, pour y prendre ses quartiers d'hiver. Idem.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'il se forme actuellement deux établissements canadiens l'un au pied du courant, la brasserie de MM. Pigeon, Sauvageau et Doray; l'autre à Longueuil qui est encore une brasserie et une Distellerie établie nous dit-on par plusieurs citoyens de l'endroit; Le Baron de Longueuil, s'est montré nous dit-on bien libéral envers eux, en leur accordant la permission de moudre pour les habitants, dans la baronnie. Nous espérons que le succès de ces établissements, dont nous ne doutons nullement, sera pour nos jeunes compatriotes, un exemple encourageant, pour se livrer aux différentes branches d'industrie.

INDUSTRIE AMÉRICAINE. — Il résulte de statistiques récentes qu'il existe dans le seul état du Connecticut 137 fabriques d'étoffes de coton, 123 fabriques d'étoffes de linens, 37 moulins à papier, 137 tanneries, 6 manufactures de tapis, 32 fabriques d'horloges, 323 ateliers pour la confection des voitures et des wagons, indépendamment des manufactures de soie à couler, d'épingles, des forges et des autres branches nombreuses et variées de l'industrie Yankee.

Le Mississippi, arrivé le 20 novembre à la passe sud-ouest du fleuve du même nom, y a débarqué le commodore Perry, le payeur Worthington et le lieutenant King, qui se sont rendus immédiatement à la Nouvelle-Orléans à bord du remorqueur Star. Ces officiers ont apporté la nouvelle de la prise de Tampico, qui s'est opérée, sans coup férir, le 14 novembre.

Le 13, les forces navales américaines étaient en vue de Tampico, dont le lendemain matin elles prenaient paisiblement possession. La garnison mexicaine avait évacué la ville qui s'est rendue sans conditions.

Nous lisons dans les Mélanges Religieux de ce jour :

Pour satisfaire aux vœux exprimés du correspondant Un Ami, nous nous sommes informé de la cause de l'omission du nom de M. J. V. Quéhler, sur la liste des prêtres du diocèse de Montréal; et on nous a très-obligamment répondu: "Ce monsieur a laissé le diocèse, ainsi que son compagnon de voyage, M. Pignod, et quelques autres prêtres, à diverses époques." Nous souhaitons que cette réponse satisfasse aussi bien l'Ami, qu'elle nous a satisfait nous-même. (Il faut avouer que la réponse est bien peu satisfaisante. R. R. C.)

M. l'Éditeur, Avantage de la contribution volontaire pour les Ecoles.

Pourriez-vous croire, M. l'Éditeur, qu'un chaud partisan de la contribution volontaire, dont la cotisation se monte à sept ou huit toises, a payé, l'année dernière, librement et libéralement ! £ 0 0 0.

(Mélanges.)

Nous n'avons pas encore de neige. Le besoin s'en fait sentir. Le ciel menace depuis quelques jours mais ça finit par la pluie.

MEXIQUE,

Les journaux mexicains s'accordent à penser que Santa-Anna va se concentrer toutes ses forces sur San-Luis-Potosi; la garnison de Tampico elle-même, abandonnant la place, viendra le rejoindre.

A ce sujet, le Zempoaltica contient le passage suivant: "Nous ignorons l'avantage que Santa-Anna pourra retirer de ce mouvement qui laissera sans défense les points que nous venons de mentionner, mais c'est incontestablement nécessaire à ses plans. Nous n'en doutons pas, parce que nous avons la plus grande confiance en ce général, et nous espérons que Dieu protégera l'armée de la république qui a été placée sous ses ordres."

La marche que suit Santa-Anna, cependant, a réveillé quelques craintes au instant assoupies; pourquoy cette réunion imposante de toutes les forces de la république à San-Luis-Potosi ? N'y a-t-il pas, sous jeu, quelque projet liberticide, quelque dictature à proclamer ? La dictature, certains Mexicains se le rappellent, était autrefois le rêve de Santa-Anna; et c'est-il le moment favorable pour réaliser le rêve de sa vie ?

D'autres, plus confians, pensent que le général en chef, jugeant ses forces trop faibles pour les disséminer, a cru convenable de les concentrer sur un seul point, pour porter un coup terrible au général Taylor, quand ce dernier, laissant des garnisons dans toutes les villes qu'il occupera sans coup férir, aura réduit ses troupes à la moitié de leur nombre actuel; alors, disent-ils, Santa-Anna agira, et le succès est certain. "A San-Luis-Potosi, écrit un journal de Vera-Cruz, l'enthousiasme est au comble, et que les Américains avancent ou non, il y aura bientôt une bataille pévisivo qui, nous en sommes persuadés, nous sera favorable."

Quoi qu'il en soit de ces suppositions, Santa-Anna n'a pas moins de 20,000 hommes avec lui maintenant à San-Luis-Potosi; le général Valencia, nommé second commandant en chef, a été envoyé à Cannajato pour y procurer du renfort, et le général Cortazar, dit-on, a levé 3,000 hommes dans les haciendas voisines de San-Luis-Potosi. A Mexico, le calme est rétabli momentanément; le pronunciamiento de San-Luis-Potosi

a été apaisé par les soins de Santa-Anna; les puros (républicains), dont le chef est Gomez Farias, et les moderados (conservateurs) à la tête desquels marche le général Salas, ont fait une trêve; Salas est rentré, le 29 octobre, dans la capitale. Les nouveaux ministres, quoiqu'anciens adversaires de Santa-Anna, ont été volontiers acceptés par lui. Les dissensions sommeillent. Voilà les faits; chaque jour ils acquièrent plus de gravité, et nous serions presque tentés de dire, en cherchant à les approfondir: la guerre, maintenant, va commencer.

TELEGRAPHE ÉLECTRIQUE.

Philadelphie, 29 novembre, 8 h. du soir. ÉNERGIQUES PRÉPARATIFS DE GUERRE.

Des avis de la Havane jusqu'au 13 courant, reçus à la Nouvelle-Orléans, apprennent que rien n'avait encore été fait relativement aux lettres de marque et de naturalisation que le Mexique avait envoyées.

Le steamor des États-Unis Mississippi et le commodore Perry ont quitté la Nouvelle-Orléans, le 21, avec un détachement de 50 hommes et les canons et les munitions de guerre appartenant à l'état de la Louisiane et offerts par le gouverneur Johnson pour le service des États-Unis.

Le général Brooke est chargé de dépêcher à Tampico les troupes qui pourront être jugées nécessaires à sa défense, et le général Jessup s'occupe activement de cet objet dans son département.

Environ 600 hommes auront bientôt été envoyés de la Nouvelle-Orléans pour garder la ville récemment prise.

Volontaires de Pennsylvanie. Philadelphie, 29 Nov., 8 h. du soir.

Nous apprenons d'Harriburg, que 14 compagnies ont offert leurs services pour marcher au siège de la guerre. Les compagnies de Wyoming et de Pottsville et celles commandées par Herron et Hay, à Pittsburg, ont été officiellement appelées hier. Un dernier appel doit être fait mardi; on s'attend à voir désigner, parmi les compagnies de la ville, les gardes de Montree, capitaine Small, les Light Guards de Philadelphie, capitaine Bennett, et les gardes de Jefferson, capitaine Morehead.

DÉPÊCHES DU COMMODORE CONNOR.

Baltimore, 29 Nov., 8 h. du soir. Il n'y rien dans les malles de l'ouest et du sud, qui soit digne de vous être transmis. L'Union de Washington contient des dépêches du commodore Connor réclamant des troupes pour la garnison de Tampico. La position de Santa Anna à San-Luis-Potosi exige que nos postes soient largement renforcés. On fait des préparatifs pour une bataille décisive.

BRUIT D'UNE NOUVELLE RÉVOLUTION AU MEXIQUE.

Le Herald a publié, hier matin, la dépêche télégraphique suivante: Washington, 28 nov., après-midi. "J'apprends que des dépêches importantes ont été reçues aujourd'hui de l'escudo du Golfe du Mexique. "L'administration mexicaine est dissoute, et Almonte part pour l'Angleterre. Santa-Anna a été forcé de rendre les deux millions de dollars qu'il a récemment volés à une conducta. "Le ministre anglais à Mexico, M. Bankhead, est probablement intervenu pour protester contre cet acte de Santa-Anna. "Mexico est dans une position critique."

PAR LA MALLE.

La dépêche télégraphique importante, publiée hier par le Herald, est confirmée par des correspondances particulières; mais rien d'officiel n'a transpiré. Des extraits de journaux mexicains de Vera-Cruz, jusqu'au 18 novembre, nous apprennent qu'on sollicite Santa-Anna de prendre la présidence, mais qu'il s'y refuse.

50 Mexicains ont été tués lors du bombardement de Tabasco. — Les membres du nouveau Congrès ont été élus le 15 novembre. — Herron a été unanimement nommé à Jalapa. Une nouvelle proposition des États Unis a été reçue le 5 novembre, à Vera-Cruz; mais les journaux la tournent en ridicule, déclarant qu'on ne songe pas à la paix, mais à la vengeance. Des ordres ont été donnés pour l'expulsion des Américains de l'état de San-Luis-Potosi.

Une insurrection a eu lieu, contre les Américains, à Los Angeles, en Californie; elle s'est terminée par la mort du chef mexicain et de quelques uns de ses subordonnés.

M. Gasquet, consul de France à Monterey, a été mis sous la garde de l'armée américaine, pour avoir protesté contre la saisie de la Californie.

Le sloop des États-Unis Cyane a été repoussé à Guyana, ayant 20 hommes blessés. On se prépare à attaquer Matatlan.

NAISSANCES.

En cette ville, mardi dernier, la dame de Alfred LaRocque, Guyer, a mis au monde une fille. A St. Jérôme, le 27 de novembre, la dame de M. Alexandre Fourrier, marchand, a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Québec, à la chapelle St. Louis, par le Révérend P. McMahon, M. Philippe Whitey, de Montréal, à Delle. Winford Loftus, de Québec. A Berthier, comté de Bellechasse, le 23 nov., par le Rév. M. Bonenfant, Charles Robertson, écri., à Dame Emille-Euphémie Rucl, veuve du major Joseph Roy, de St. Gervais.

DECES.

En cette ville, samedi, le 28 du mois dernier, à 4 heures P. M. à l'âge de 55 ans, M. Etienne Allaire, après une maladie de plus d'un an.

PELLETIERIES.

Le soussigné a actuellement reçu par le GREAT BRITAIN, LADY SEATON et le ZEALOUS son assortiment ordinaire et choisi de Pelletieries, consistant en Maris naturelle; Eucueil, Renard, Castor, Neutrie, Vison, Loure, Loup marin, Iustré et naturel et aussi des souliers de Chevreuille de Lorette et des Raquettes.

A vendre à bon marché à l'ancien établissement, maison de Chapellerie de Londres, une porte au nord de la place d'Armes, rue Notre-Dame. ANDREW HAYES. 4 décembre.

INSTITUT CANADIEN.

LES membres de l'INSTITUT CANADIEN sont informés qu'ils ont tenu une Réunion le 20 novembre dernier, sous la présidence de M. L. Lamoignon, tous les membres de cette institution qui, au premier janvier 1847 n'auront pas payé tout le montant de leurs contributions échues ayant cette époque, ne seront plus considérés comme membres de cette société et leurs noms seront biffés de la liste des membres de l'Institut. Ceux qui voudront payer leurs contributions doivent s'adresser au trésorier, soussigné, qui sera toujours prêt à les recevoir au bureau de MM. Chertier & Dorion, rue St. Vincent. V. P. W. DORION, Etud. en Droit, Montréal, 4 Déc. 1846. Trésorier de l'Institut.

BANQUE DU PEUPLE.

MARDI prochain étant FÊTE D'OBÉLIGATION (La Conception), il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette institution. Par ordre B. H. LEMOINE. Banque du Peuple 4 décembre 1846. Caissier.

BANQUE D'ÉPARGNE.

De la Cité et du District de Montréal. MARDI prochain le 8 du courant étant Fête d'Obéligation (La Conception) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette institution. Par ordre JOHN COLLINS, Caissier. 4 déc.

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.

Extrait. Montant du aux personnes qui ont déposé le 31 Aout 1846. £10,603 1 5 20 Nov. — Montant déposé durant les trois mois finissant à cette date. £11,427 3 10 De Montant restant. 5,748 7 11 Augmentation depuis le 31 Aout 5,730 15 11.

ASSOCIATION ST-JEAN-BAPTISTE.

Assemblée Générale. L'Assemblée Générale et Trimestrielle des Membres de l'Association St. Jean Baptiste de Montréal aura lieu, en vertu de la 25e section des Règlements, LUNDI soir, le 7 Décembre courant, à 7 heures précises dans l'un des magasins de JOSEPH BOULANGER, écuver, rue Notre-Dame. LUDEGER DUVERNAY, Com.-Ordonnateur. 4 déc.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL.

POUR L'ANNÉE 1847. Le Calendrier contient outre une liste complète de Clergé Catholique des Diocèses de Montréal et de Québec, les Epopées Ecclésiastiques notamment celles concernant le Canada l'Ordo ou l'Ordre des rubriques, la Liste et les Termes des Cours de Justice, la Liste des principaux Officiers du Gouvernement, des Membres de la Législature du Bas-Canada, des Magistrats, des Examinateurs de l'Institut pour Québec et Montréal et des Commissaires d'Ecole pour la Cité de Montréal, des Commissaires pour l'érection des Paroisses, des Assoc. des Notaires, des Médecins, des Délégués de la Province du Canada, etc., etc., etc.

Le Calendrier Ecclésiastique et Civil se recommande par sa perfection typographique. On se le procure à très bas prix. 4 déc. CHEZ E. R. FABRE & Cie.

TRAITÉ ÉLEMENTAIRE DE MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT, Organiste de la Cathédrale de Québec.

Ce plan très bon et bien conçu, est aussi bien exécuté. L'AUTEUR, en restant fidèle au but qu'il s'est proposé, en écrivant une méthode dans laquelle toutes les difficultés sont traitées graduellement et se développent avec beaucoup d'art et de mesure, a su donner à ses leçons un véritable intérêt musical.

Les études qu'il a composées, et qui sont en grand nombre, sont remarquables par l'élégance et la distinction du chant. Tous ceux qui ont l'avantage de lire ce Traité de Chant, s'accordent à dire que Mr. Molt a rendu un véritable service à l'art, en consacrant dans cet ouvrage le résultat de son expérience, et en livrant pour ainsi dire au public, le secret de ce style simple et élevé, de cette diction noble et vraie, caractéristique du talent de l'auteur. Depuis quelques années, Mr. Molt est professeur de chant, et sa classe est une des plus fécondes et des plus brillantes. Personne n'était plus apte à publier un traité du chant que notre artiste, comme organisateur et comme professeur, il avait donné trop de garanties pour que son ouvrage ne fut pas accueilli avec toute la faveur qu'il méritait.

Pour avoir un style à soi propre dans l'Art du Chant, il faut étudier la musique vocale de toutes les écoles et de tous les maîtres; et maintenir que le chant large et expressif est bien distinct du chant d'agilité et d'exécution, quelque soit le génie créateur, italien, anglais, français ou allemand, qui vienne imposer au monde musical de nouvelles formules mélodiques, pour le chanteur le fond n'en restera pas moins toujours le même, et celui qui aura le mieux développé ses moyens et assoupli au voix aux exigences de la vocalisation; celui qui saura le mieux phraser, accentuer, prononcer, abstraction faite des dons naturels, tels que la parfaite qualité de la voix; la grâce; le charme; la chaleur, etc., etc., celui-là sera un excellent chanteur. Adresser franco au propriétaire soussigné, STANISLAS DRAPEAU.

Bureau de la Revue, 15, Rue St. Vincent, MONTREAL. N. B.—On peut aussi se procurer cet ouvrage à Québec, à la Librairie Ecclésiastique de M. J. B. Fréchette, 9 Rue Ste. Famille, et à la Librairie Canadienne de M. J. B. Fréchette. Prix, 95 cts par chaque exemplaire; réduction de prix à la doct.

MUSIQUE ET CHANT.

M. FOLLENIUS annonce respectueusement qu'il a l'honneur de venir...

CLASSE DE CHANT POUR L'HIVER

M. BERLYN a l'honneur d'annoncer qu'il se propose d'ouvrir une classe de chant pour l'hiver prochain...

EN VENTE

A la Librairie Canadienne

D'E. R. FABRE, & CIE.

TOULLIER, Droit civil français 15 volumes in-8o. DUVERGIER, Continuation de Toullier 6 vols. in-8o.

BRAZEAU & JOUTRAS, Marchands Tailleurs.

Rue St. Paul, No. 123, VIN-A-VIS LE MAGASIN DE ROBERTSON, MASSON & CIE.

MAGASIN ET MAISON A LOUER

Le sousigné offre à louer dans la rue St. Paul le magasin et la maison ci-devant occupés par J. BOULANGER ET...

AVENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS.

15 TONNES Rum Jamaïque, 10 Barriques Brandy Martel et Hennessy, 40 ditto Gin de Kéup,

TAPISSERIES FRANÇAISES.

EN VENTE à la Librairie des Soussignés un assortiment très considérable de RICHES TAPISSERIES FRANÇAISES nouvellement reçues.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés viennent de recevoir, directement de PARIS, un nouvel et magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SOIE.

PARFUMERIES FRANÇAISES

LES Soussignés offrent en vente un nouvel assortiment de PARFUMERIE FRANÇAISE, consistant en: Eau de Cologne 1er qualité, Eau de Lavande double,

ECOLE DE MEDECINE

CETTE Ecole recommencera ses Cours le premier LUNDI de NOVEMBRE prochain, Samedi, le 28 du mois, seront mises en concours les Chaires d'Institutes de Médecine, de Jurisprudence Médicale et de Botanique.

AUX ETUDIANTS,

CEUX des Etudiants en Médecine qui désirent peupler en cette ville, trouveront chez Mme. St Julien des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir.

BOULANGERIE A LOUER.

UNE MAISON d'un étage, avec une BOULANGERIE dans le rez-de-chaussée, coin des rues Ste. Catherine et St. Dominique.

TATTERSALL,



P. FOURNIER, CHEVEAUX, VOITURES, HARNAIS, ETC.

DÉPOT,

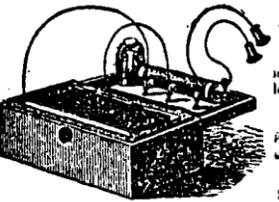
LA PORTE VOISINE DE LA STATION DE POLICE, DANS LES COURS DE L'HÔTEL DU PAVILLON, RUE SAINT-BOVAVENTURE.

LE sousigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert un TATTERSALL pour la vente des CHEVEAUX, &c., et il espère recevoir un encouragement libéral de la part de ceux d'entre le public qui voudront bien le patroniser.

P. FOURNIER, Encourager et Courtier.

Nouvelle Pharmacie.

LES soussignés venant d'ouvrir l'établissement, ci-dessus ont l'honneur d'informer les habitants de Montréal et des environs, qu'ils sont maintenant prêts à leur offrir un assortiment étendu et général de DROGUES, PREPARATIONS CHIMIQUES, MÉDECINES PATENTÉES, PARFUMERIE, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.



Les médecins aussi bien que les marchands de Drogues en général voudront bien venir voir et juger par eux-mêmes: les soussignés étant déterminés à ne rien négliger, de leur part, pour satisfaire en toute manière ceux qui y voudront bien les favoriser de leur patronage.

P. R. LAFRANCOISE

Avocat,

A TRANSPORTER SON BUREAU RUE SÈVE, THÉRÈSE, auprès des bureaux de M. Desbarats.

PHARMACIE CANADIENNE,

Coin des Rues St. Lambert et St. Jacques, Maison de l'Hon. L. H. LaFontaine (Vis-à-vis le Dr. Nelson.)

ON trouvera constamment à cette Etablissement un assortiment général de

DROGUES, REMÈDES A PATENTES, PARFUMERIES INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, &c., &c., &c.

Le tout des meilleures manufactures françaises et anglaises. Les ordres de MM. les Médecins et Marchands de la campagne seront exécutés avec le plus grand soin.

IMPORTANT AUX MARCHANDS & C.

LES Soussignés, agents en Canada pour la vente des MOULINS de FITZGERALD, informent le public qu'ils ont reçu plusieurs de ces célèbres Moulins qu'ils offrent en vente.

BAPTISTE GARANT.

Agé de 16 ans, (avec des cheveux bruns.) DE la Paroisse de St. Rémy (DU RANG DES CORDONS) est parti de la demeure de son Père Dimanche le 18 octobre dernier, sans aucune raison quelconque.

AVIS.

LE Soussigné ayant lué l'étage inférieur du No 1741 rue Notre-Dame pour y recevoir les Diverses Marchandises destinées à l'Encaissement, il demande l'encouragement du Public dans cette branche d'affaires et il espère le contenter par son assiduité et son exactitude.

FRED. CARLISLE, DOREUR,

166. Rue Notre-Dame. 166. MONTREAL.

FABRICANT de Cadres de Miroirs et de gravures, monte et vernit les Cartes Géographiques, redore les vieux articles, nettoie et vernit les vieilles peintures etc, etc.

N. B. Toutes commandes seront reçues avec reconnaissance et exécutées avec célérité, — à des prix modérés.

Etablissement à vendre.

MAISON, caves et glaciers, cours, jardins, écuries, colombier et autres dépendances, au village de la paroisse St Benoît. Ensemble, ou séparément, plusieurs autres emplacements dans le même village, un verger et diverses prairies, terres et fermes dans la même paroisse.

A VENDRE,

1000 BOITES de VITRES d'Allemagne, 6j x 7j, 7j x 8j, et assortis jusqu'à 18x24. 100 Caisnes grandes vitres, 28x34 et autres mesures.

ECOLE COMMERCIAL DE BONSECOURS. L'ECOLE du soir à Bonsecours commencera lundi le 2 de novembre prochain de 7 à 9 h.

AVENDRE ou A LOUER,

UNE BELLE TERRE toute en culture, située près du village St. Laurent, à 7 milles de distance de la ville de Montréal, contenant environ 60 arpents en superficie.

Vente de Terres a VARENTES.

SERONT VENDUES, à la porte de l'église paroissiale de Varennes Mercredi le QUATRIEME jour de Novembre prochain, à dix heures du matin, une Terre de quatre arpents et deux perches environ de front sur quinze arpents de profondeur située dans l'île Ste. Thérèse, paroisse de Varennes; avec une maison, grange et étable dessus construits et aussi une portion de terre située dans la grande île de Varennes, dans le fleuve St. Laurent, de deux arpents de front sur la profondeur qu'elle peut avoir, ces terres appartenant aux Demoiselles Ayeul-Made.

JARDIN BOTANIQUE DE GUILBAULT.

M. GUILBAULT, à l'honneur d'annoncer aux amateurs de Belles plantes qu'il vient d'arriver d'une excursion dans le sud et qu'il a rapporté avec lui une quantité de plantes les plus rares, ce qui avec la collection qu'il possédait et ce qu'il reçoit en ce moment d'Europe, forme la collection, la plus étendue, qui ait été offerte en Canada.

ECOLE DE MEDECINE.

CETTE Ecole recommencera ses Cours le premier LUNDI de NOVEMBRE prochain, SAMEDI, le 18 du même mois, mis en concours les Chaires d'Institutes de Médecine, de Jurisprudence Médicale et de Botanique.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des affaires à régler avec la succession de feu l'Hon. P. D. DEPARTZCH, sont priés de s'adresser à ALEXANDRE KIERRKOWSKI, à St. Marc Rivière Chambly, ou à LEWIS T. DRUMMOND, Montréal.

A LOUER.

UNE MAISON en pierre à deux étages avec cave, hangar, écurie, jardin et autres dépendances. Cette place a été occupée depuis huit ans par M. Woodworth. Pour les conditions s'adresser au propriétaire sur les lieux.

la banque du peuple

LES ACTIONNAIRES de la Banque du Peuple sont notifiés par les présentes, de PAYER le 6me VERSEMENT de DIX par Cent sur leur nouvelles parts, le ou après le PREMIER JANVIER 1847.

LA MAISON HARKIN ET BADEAUX annonce au public l'arrivée d'un assortiment complet de Marchandises de fond et de fantaisie, pour le commerce du printemps, et de l'été.

CHAPEAUX FASHIONABLES LONDRES.

LE Soussigné vient de recevoir par le Great Britain, Palmyra et Lady Seaton, VINGT CAISSES de CHAPEAUX de CASTOL, et de Soie, comprenant toutes espèces de qualités, des modes les plus récentes et dans le dernier goût.

ANDREW HAYES.

Montréal, 31 juillet, 1846.

GRAND ASSORTIMENT DE POELES NOUVEAUX.

LES SOUSSIGNÉS viennent de recevoir de plusieurs Fonderies des Etats-Unis, entr'autres de celles de St. Albans, Troy, Albany et Plattburgh, outre leur assortiment complet ordinaire, une grande variété de POELES sur des modèles nouveaux et approuvés, de toutes espèces comprenant des cylindres pour brûler du charbon et du coke, des Poèles Banner, Victory, Farmer, Troy et Air tight, et les célèbres Poèles de cuisine à patente de Back, poèles de salon à grille, Panel box Nursery Stoves, les compagnons d'Hyver, poèles de salles Air tight, à air tempéré, et richement ornés.

L. P. BOIVIN,

LE Soussigné vient de recevoir de New-York et d'Amérique, une partie de son assortiment d'ARTICLES en BIJOUTERIES, et autres parmi lesquels se trouvent: Montres en or émaillées pour Dames, Montres de riches de Messieurs, Chaines-Gardes en or, Chaines-Courtes et Clefs en or, Rubans à la Louis-Philippe avec ornements en acier et en or, Lorgnettes Doubles en or et en acier, de Simples de Epinglettes à canée, de topaz et émaillées, Boucles d'Oreilles, nouveau goût, Bagues de Dames et Mrs., en grande variété, Ecritoires (Ladies capannions), plumes en or et plumes en acier, Fusils, Brasses, Paires Français, Portemanteaux et un assortiment de marchandises de goût et de fantaisie, Bouteilles de première qualité, Canifs, Ciseaux, etc., etc., etc.

MONTRES EN OR

RECEMMENT reçues de Londres et de Genève, quelques Montres en Or d'une qualité supérieure, aux embûches de la Feuille d'Érable en relief.

L. P. BOIVIN,

VIENT de recevoir 2 caisses EAU DE COLOGNE, de J. M. FARRINA, qu'il offre en gros et en détail, à des prix réduits.

SOURCES DE ST. LEON.

LES SOURCES DE ST. LEON, situés à environ 4 mille de la Rivière-du-Loup, ont été loués pour quelques années, par le Soussigné, qui prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il réside sur les lieux, qu'il est prêt à recevoir les voyageurs et à expédier l'Eau Minérale à ceux qui en demandent.

PORCELAINES, FAYENCE ET VERRERIES.

1200 Papiers et Boucaults contenant un assortiment complet et général de tous les articles en cette ligne, à vendre à très bas prix, soit tel qu'empacé originairement ou réempacé par douzaine, à la demande des acheteurs.

BUREAU A LOUER

DANS la rue St. Vincent au No. 15, Possession immédiate, s'adresser au BUREAU de la REVUE CANADIENNE. Montréal, 9 octobre 1846

SANGSUES

LES Soussignés viennent de recevoir 1000 BELLES SANGSUES de LA PREMIERE QUALITE. A. SAVAGE.



NOUVELLES MARCHANDISES.

BEAUDRY ET FRERE,

VIENNENT de recevoir par le Great Britain, l'Albion, le Caladonia, l'Erromanga et le Juma Campbell, et attendent par d'autres vaisseaux sur le point d'arriver, un assortiment complet de marchandises d'automne, parmi lesquelles sont les articles suivants, savoir: Châles de toutes descriptions, Cashmere et mouss, de laine du dernier goût, Soie caracaté et autres descriptions, Draps pilotes et castors, différentes couleurs, Docksin et Casimir, Draps fins pour Dames et Messieurs, Etolles à veste, du dernier goût, Flanelles, Couvertes et Plaids.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL.

Bureau des Directeurs, W. Workman, Président, Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président, H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Holtan, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Dames Masson, P. Beaulieu, Joseph Grenier, L. T. Drummond, H. Judah, Nelson Davis.

AVIS est par le présent donné que jusqu'à avis contraire l'INTERET que payera cette institution sera de CINQ POUR CENT sur les Dépôts de £30 et au-dessus, et de QUATRE POUR CENT sur les Dépôts au-dessus de cette somme.

ON peut obtenir copies des Règles et Règlements, et autres informations, en s'adressant au Bureau de la Banque qui est ouvert TOUS LES JOURS, de DIX heures à TROIS, et dans les soirées des LUNDIS et de SIX à HUIT.

Bureau de la Banque d'Épargne, de la Cité et District de Montréal, No. 46 Grande rue St. Jacques, porte voisine de l'Oratoire Hôtel. 2 juin 1846.

A VENDRE

10 CAISSES d'ardoises pour les Ecoles Petits Livres de vie Dialogues et petits Drames Grammaire des freres Exemples AUSSI.— Une superbe guitare à clef Attendue de jour en jour par le Lord Collenwood et la Leander. Pierres à moulages Sect., moulages Français, et autres articles. LOUIS DELAGRAVE. No. 60 Rue des Commissaires. 4 septembre.

Toile à Blueaux, de Hollande

AVENDRE par le soussigné, rue des Commissaires, No. 103, porte voisine du bureau de Chemin de Fer du St. Laurent et du Champlain. L. DELAGRAVE. 28 août.

MR. LOUIS DELAGRAVE a transporté son

Bureau sur la Rue des Commissaires, No. 60 à côté du Bureau du Rail-Road. 25 août 1846.

J. P. Leprohon, Avocat,

A ETABLIE SON BUREAU, RUE ST VINCENT, No. 8.— Octobre.

FAITES ATTENTION

TAPIS A L'HUILE, M. A. LAFRANCOISE, No. 144, rue St. Jacques, 4000 verges de TAPIS FLEURIS, de perles et de rubans assortis, pour Chambres, Passages, et Haller, ainsi que pour tables, poques, etc., et autres Toiles, et Soies Cires pour différents usages; Toile, pour Chapeaux, Caspers et Mantoux, etc.

STANISLAS DRAPEAU, chef d'Atelier.

IMPRIMERIE DE LA REVUE CANADIENNE.